

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 494 8 mars 2010

SOMMAIRE

ARND S.A23699	Moxon International S.A
Carey Group Private Client Holdings S.à	Nesslor S.A 23688
r.l	NLG Acquisition Investments S.C.A 23681
Cesar S.A 23696	OPF Immo S.A
Cesar S.A. SPF	Orlando Italy Special Situations SICAR
Exel Pack23699	(SCA)23710
Exel Pack23712	PATRIZIA Luxembourg S.à r.l 23666
Fedilia S.A	PATRIZIA Real Estate 30 S.à r.l 23666
Finnveden S.à.r.l	PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l 23666
Fumo Holding S.A	Profiles Consulting S.à r.l
Gagfah S.A 23681	Project Management and Control 23666
Gemplus International S.A23709	Promaco Immobilière S.A 23666
Glooip S.à r.l	Randstad Holding Luxembourg S.à r.l 23703
GPL International S.A23695	Ranyq23689
Hoparlux S.A 23704	
Hutchison 3G Enterprises S.à r.l 23680	S.A 23682
IF-Corporate Services23681	Société Civile Immobilière Comes 23696
IF-Payroll & HR23681	S.u.P. Gemini SICAV-FIS23700
Immobilière Agath S.A	TR 2009 S.à r.l
Incomex S.A23682	Veroma S.à r.l
Interwood BV S.à r.l	VFL Fenster S.à r.l
IST International Holding S.à r.l 23689	Wert BEV S.à r.l
Jade Management Holding S.à r.l 23712	
Kyoto Infrastructure S.A	
L.D.L. Sàrl 23704	
Luxco Properties 7 Sàrl 23681	Zink Holding S.A



Profiles Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.132.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022235/9.

(100017525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.906.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022239/9.

(100016848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

PATRIZIA Real Estate 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.097.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022240/9.

(100016850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Promaco Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 68.812.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022233/9.

(100016853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Project Management and Control, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 33.837.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022234/9.

(100016852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.126.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022241/9.

(100016851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.



Interwood BV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 135.073.

Draft terms of division

a) Form, name, registered office and capital of the Company whose division has been proposed by the Company's board of directors on February 26, 2010:

INTERWOOD B.V. S. à r. l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in accordance with a resolution taken in the Netherlands on January 27, 2010, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 135073.

Share capital: EUR 46,368.- (forty six thousand three hundred and sixty eight Euro) represented by 4,636,800 (four million six hundred thirty six thousand and eight hundred) fully paid up shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

b) The new companies.

On February 26, 2010, the Company's management board has proposed the division of the Company to be carried out by the incorporation of two new Luxembourg sociétés à responsabilité limitée, to be named MASA INVESTMENTS S. à r. l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and GRAMMA S. à r. l., with registered office at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, hereinafter referred to as the "New Companies".

c) General shareholders meeting of the Company.

The management board of the Company shall, as soon as practicable after one month following the filing and publication of these draft terms of division in accordance with article 9 of the law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the "Law") convene the shareholders of the Company to an extraordinary general meeting (the "Meeting") to approve the proposed division, whereby, following its dissolution without liquidation, the Company will transfer, to the New Companies, all of its assets and liabilities, in accordance with articles 288 and 307 of the Law and the present draft terms of division.

d) Exchange ratio of the shares.

The assets and liabilities of INTERWOOD B.V. S. à r. l. shall be allocated to MASA INVESTMENTS S. à r. l. to the extent of 70% of their book value and to GRAMMA S. a r. l. to the extent of 30% of such value.

The current shareholders participate as follows in the capital of INTERWOOD B.V. S. àr. I.:

GEAM S.A. to the extent of 30%.

LITTLE BRIDGE S.A. and MODESTA INVESTMENTS S. à r. l. together to the extent of 70%, i.e. LITTLE BRIDGE S.A. participates to these 70% to the extent of 25.71429% and MODESTA INVESTMENT S. à r. l. to the extent of 74.28571%.

The shares of GRAMMA S. à r. I., which will take over 30% of the assets and liabilities of INTERWOOD B.V. S. à r. I., will be allocated to GEAM S.A., i.e. 1,391,040 shares with a nominal value of EUR 0.01 each.

The shares of MASA INVESTMENTS S. à r. l., which will take over 70% of the assets and liabilities of INTERWOOD B.V. S. à r. l., will be allocated to LITTLE BRIDGE S.A. to the extent of 25.71429%, i.e. 834,624 shares with a nominal value of EUR 0.01 each, and to MODESTA INVESTMENTS S. à r. l. to the extent of 74.28571%, i.e. 2,411,136 shares with a nominal value of EUR 0.01 each.

e) Terms of the delivery of the shares in the New Companies.

The shares of the New Companies will be recorded in the name of the shareholders in the share register of each New Company.

Upon request each shareholder of the New Companies will receive a certificate.

f) Cancellation of the shares of the Company.

The shares of the Company will be cancelled as from the extraordinary shareholders' meeting approving the division.

g) Date as from which the division will be effective.

From an accounting point of view and vis-a-vis the Company's shareholders, the operations of the Company will be treated as having been carried out solely on behalf of the New Companies as from date of the transfer of the Company's registered office to Luxembourg onwards and in accordance with the allocation of the assets and liabilities to each of the New Companies as provided for in the present draft terms of division.

h) Date as from which the shares of the New Companies carry the right to participate in the profits.

The shares shall carry the right to participate in any distribution of profits of the New Companies as from their incorporation.

i) Advantages.

No special advantage will be granted to the managers of the Company and the New Companies in connection with or as the result of the division of the Company. The Company has not issued, to any person, any securities other than the shares held by the existing shareholders.



j) Allocation of assets and liabilities

"	Total	MASA	GRAMMA
		INVESTMENTS	S. àr. I.
		S.àr. I.	
	EURO	EURO	EURO
Assets			
Financial assets (participation in CONVERSE ITALIA)	32,849,667.00	22,994,766.90	9,854,900.10
Debtors	6,769.82	4,738.87	2,030.95
Cash at bank	30,037,912.96	21,026,539.07	9,011,373.89
Total assets:	62,894,349.78	44,026,044.85	18,868,304.93
Liabilities			
Capital	46,368.00	32,457.60	13,910. 4 0
Revaluation reserve	32,383,256.31	22,668,279.42	9,714,976.89
Legal reserve	4,636.80	3,245.76	1,391.04
Results brought forward	222,093.22	155, 4 65.25	66,627.97
Current result	29,858,305.92	20,900,814.14	8,957, 4 91.78
Provisions for liabilities and charges	223,818.85	156,673.20	67,1 4 5.65
Creditors	155,870.68	109,109.48	46,761.20
Total liabilities:	62,894,349.78	44,026,044.85	18,868,304.93
	100%	70%	30%

Without prejudice to the foregoing, any assets and liabilities belonging to the Company at the date of the Meeting and not further described in these draft terms of division shall be allocated to MASA INVESTMENTS S. à r. l. to the extent of 70% of their book value and to GRAMMA S. à r. l. to the extent of 30% of such value.

As a result, the nominal capital of the participation held by the Company in CONVERSE ITALIA will be assigned for an amount of EUR 490,000.- to MASA INVESTMENTS S. à r. l. and for an amount of EUR 210,000.- to GRAMMA S. à r. l.

k) Articles of incorporation of the New Companies.

The proposed articles of incorporation of the New Companies are as follows:

MASA INVESTMENTS S. à r. I.

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The objects of the company are to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest any support, loans, advances or guarantees

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name "MASA INVESTMENTS S. à r. I.".
- Art. 5. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and



brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- **Art. 6.** The corporate capital is fixed at thirty two thousand four hundred and fifty seven Euro and sixty Cent (EUR 32,457.60.-) represented by three million two hundred forty five thousand seven hundred and sixty (3,245,760) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** A. The shares are freely transferable between members and from members to blood relations in direct line or in the ancillary line to the fourth degree.

Pre-emption rights

- 9.1 The transfer of shares to any corporate entities or to physical persons, except to the Company itself, is subject to the following requirements:
- 9.2 The Member who wishes to transfer all or part of its shares (the "Transferor") has to inform the board of managers by registered letter of its intention to transfer shares (the "Transfer Notice"). The Transferor shall indicate in the Transfer Notice the number of shares for which the transfer is requested, the surname, name, profession and residence of the proposed transferee(s) or the Company's name and the registered office of the latter, as well as the purchase price.
- 9.3 Within thirty clear days after the receipt of the Transfer Notice, the board of managers shall serve by registered letter a copy of that Transfer Notice to the Members other than the Transferor. The other Members shall then have a pre-emption right to purchase the shares for which the transfer is requested. The right is exercised in proportion to the number of shares owned by each such other Member.
- 9.4 The Member who intends to exercise his pre-emption right shall inform the board of managers by registered letter within fifteen days after receipt of the copy of the Transfer Notice sent pursuant to the provisions 9.3 of the maximum number of shares it is willing to purchase, failing which is forfeited.
- 9.5 The pre-emption right can be exercised for all or part of the shares for which the transfer is requested. The non-exercise of the pre-emption right, in whole or in part, by one member increases the pre-emption right of the other Members. Under no circumstances can the shares be divided. If the amount of shares to be transferred is not exactly proportional to the amount of shares for which the option can be exercised, the shares in excess are, failing agreement, allotted by drawing lots under the supervision of the boards of directors.
- 9.6 The members who exercise their pre-emption right will acquire the shares at the purchase price indicated in the Transfer Notice to be sent by the Transferor to the board of managers pursuant to the provisions of article 9.2 of the present articles of incorporation.

If the purchase price is higher to the net book value of the shares, the members will be entitled to acquire the shares to be sold at the net book value.

- 9.7. Within five clear days after the time period provided for in article 9.4, the board of managers shall give notice in writing to Transferor of the identity of the Members willing to exercise their pre-emption right, as well as of the number of shares agreed to be purchased. Upon receipt of that notice the Transferor shall be bound, upon payment of the price to transfer those shares to the purchaser thereof.
 - B. Approval of the transfer of shares
- 9.8 Within thirty days after receipt of the Transfer Notice sent pursuant to the provisions of article 9.2, the board of managers shall approve or refuse the transfer of shares. If the board of managers does neither approve nor refuse the transfer of shares is deemed approved by the board of managers.
- 9.9 If the board of managers approves or is deemed to have approved the transfer of shares to an non member, such approval will be subject to the consent of the general meeting of members representing at least three quarters of the issued company share capital.
- 9.10 In any event, the transfer of shares may only be approved for the purchaser and for the price indicated either in the Transferor's Transfer Notice or at the net book value according to the provisions of article 9.6 above.
 - C. General
 - 9.11 Any transfer of shares against the above said provisions is void and will not be recognised by the Company.
 - 9.12 The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.
- 9.13 The Transfer can be opposed to the Company and to third parties only after due service of the transfer to the Company or acceptance by the Company in compliance with article 1690 du code civil.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of shares representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.



- **Art. 10.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of Managers A and Managers B. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with, including the specific rules about the joint signatures.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, provided that the board requires permission from the General Meeting of Shareholders in order to take decisions concerning:

- a. the appointment of individuals holding powers of attorney and establishing their powers and designations;
- b. issuing or borrowing financial loans;
- c. obliging the company for the debts of other parties, whether under guarantee obligations or otherwise;
- d. taking disputes to arbiters and undertaking legal actions, with the exception of those procedural measures that shall not tolerate delay or are of a purely precautionary nature;
 - e. entering into debenture loans;
 - f. awarding pension rights;
 - g. acquiring, disposing of and burdening real estate;
 - h. acquiring and disposing of holdings in other companies;
- i. casting votes in relation to shares owned by the company and determining the content of the decision, as well as the manner in which voting rights shall be exercised.

The absence of any permission as defined previously may not, however, be used by the company as a defence against third parties.

The Company shall be bound by the joint signature of:

- two Managers A
- one Manager A and one Manager B.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Meetings of the board may be held by means of an assembly of its members in person at a formal meeting.

Meetings of the board may also be held by means of an assembly of its members in a conference call, provided that all members of the Management Board participate in such meeting or are represented and all members are able to communicate with each other simultaneously.

Participation in a meeting held in any of the above ways shall constitute presence at such meeting. Minutes shall be taken and will be available to the managers at any time.

All resolutions of the company's board shall be adopted by more than half of the votes cast.

- **Art. 13** . The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company or to put the Company into liquidation may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31 st of December of each year.
- **Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company



is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits shall be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve, or dividends received from its subsidiaries.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration under the majority foreseen by article 14.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

The first managers of MASA INVESTMENTS S. a r. l. for an unlimited duration are:

- Mr. Albertus Theodorus Maria BOS, company director, born on September 17, 1950 at Weert, The Netherlands, residing at B-3640 Kinrooi, Belgium, Weertersteenweg 440 B, manager A
- Mr. Marcus Petrus Jacques BOS, company director, born on May 10, 1970 at Weert, The Netherlands, residing at NL-6006 SP Weert, The Netherlands, Kasernelaan 116, manager A
- Mr. Antonino ANSELMO, company director, born on April 9, 1947 at Cefalu, Italy, residing at I-31020 Tarzo (TV), Italy, Via Carso 14, manager A
- Mr. Hans DE GRAAF, company director, born on April 19, 1950 in Reeuwijk, The Netherlands, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager B
- Mr. Alex LEGRAND, company director, born on May 31, 1977 in Brussels, Belgium, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager B

The registered office shall be fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The first accounting year of MASA INVESTMENTS S. à r. l. shall begin at the day of incorporation and shall terminate on December 31, 2010.

GRAMMA S. à r. l.

- Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.
 - Art. 2. The company's name is "GRAMMA S. à r. I."
- **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered



office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- Art. 5. The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The corporate capital is set at thirteen thousand nine hundred and ten Euro and forty Cent (EUR 13,910.40) represented by one million three hundred ninety one thousand and forty (1,391,040) sharequotas of one Cent (EUR 0.01) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

- **Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.
- **Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

- **Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company.
- **Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.
- **Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.



The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

- **Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.
- **Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.
- **Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

- **Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 21.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

The first managers of GRAMMA S. à r. l. for an unlimited duration will be:

Mr. Davide MURARI, private employee, born on June 14, 1967 at Verona, Italy, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal

Mr. Mirko LA ROCCA, private employee, born on April 16, 1971 at Rome, Italy, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal

The registered office shall be fixed at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

The first accounting year of GRAMMA S. à r. l. shall begin at the day of incorporation and shall terminate on December 31, 2010.

Suit la traduction française du texte anglais

(en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi)

a) Forme, dénomination, siège et capital de la Société dont la scission a été proposée par le conseil d'administration de la Société en date du 26 février 2010:

INTER WOOD B.V. S. à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, conformément à la décision prise aux Pays-Bas en date du 27 janvier 2010, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 135073.

Capital social: EUR 46.368,- (quarante-six mille trois cent soixante-huit Euros), représenté par 4.636.800 (quatre millions six cent trente-six mille huit cents) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un Cent) chacune.



b) Les nouvelles sociétés:

En date du 26 février 2010, le conseil de gérance de la Société a proposé la scission de la Société par la constitution de deux sociétés à responsabilité limitée luxembourgeoises nouvelles, à dénommer MASA INVESTMENTS S. à r. l., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et GRAMMA S. à r. l., avec siège à L- 2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, ci-après dénommées les "Sociétés Nouvelles".

c) Assemblée générale des associées de la Société:

Le conseil de gérance de la Société doit, dès que faisable après le délai d'un mois suivant le dépôt et la publication de ce projet de scission conformément à l'article 9 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), convoquer les associées de la Société à une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") pour approuver la scission proposée, par laquelle la Société transférera, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, conformément aux articles 288 et 307 de la Loi aux Sociétés Nouvelles.

d) Rapport d'échange des parts sociales.

Les éléments d'actif et de passif de INTERWOOD B.V. S. à r.l. doivent être attribués à MASA INVESTMENTS S. à r. l. à concurrence de 70% de leur valeur comptable et à GRAMMA S. à r. l. à concurrence de 30% de cette valeur.

Les associées actuelles participent comme suit dans le capital de INTERWOOD B.V. S. à r. l.:

GEAM S.A. à concurrence de 30%.

LITTLE BRIDGE S.A. et MODESTA INVESTMENTS S. à r. l. ensemble à concurrence de 70%, c.à.d. LITTLE BRIDGE S.A. participe à ces 70% à hauteur de 25,71429% et MODESTA INVESTMENTS S. à r. l. à hauteur de 74,28571%.

Les parts de GRAMMA S. à r. l., qui reprendra 30% du patrimoine de INTERWOOD B.V. S. à r.l., seront attribuées à GEAM S.A., soit 1.391.040 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Les parts de MASA INVESTMENTS S. à r. l., qui reprendra 70% du patrimoine de INTERWOOD B.V. S. à r. l., seront attribuées à LITTLE BRIDGE S.A. à hauteur de 25,71429%, soit 834.624 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune et à MODESTA INVESTMENTS S.à r.l. à hauteur de 74,28571%, soit 2.411.136 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

e) Modalités de remise des parts sociales des Sociétés Nouvelles.

Les parts sociales des Sociétés Nouvelles seront inscrites au nom des associées dans le registre des parts sociales de chaque Société Nouvelle.

Chaque associée des Sociétés Nouvelles obtiendra sur demande un certificat.

f) Annulation des parts sociales de la Société:

Les parts sociales de la Société seront annulées le jour de l'assemblée générale extraordinaire des associées approuvant la scission.

g) Date de prise d'effet de la scission:

D'un point de vue comptable et à l'égard des associées de la Société, les opérations de la Société seront considérées à partir de la date du transfert du siège vers le Luxembourg comme ayant été réalisées pour le compte exclusif des Sociétés Nouvelles selon les éléments du patrimoine actif et passif transférés à chacune d'elles conformément à ce projet.

h) Date à partir de laquelle les parts sociales dans les Sociétés Nouvelles donnent le droit de participer aux bénéfices: Les parts sociales donneront le droit de participer aux distributions des bénéfices des Sociétés Nouvelles à partir de leur constitution.

i) Avantages:

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux gérants de la Société et des Sociétés Nouvelles en rapport avec et comme conséquence de la scission de la Société. La Société n'a pas émis en faveur de quiconque des valeurs mobilières autres que les parts sociales détenues par les associées existantes.

i) Attribution du patrimoine:

	Total	MASA INVESTMENTS S.à r. l.	GRAMMA S. à r. l.
	EURO	EURO	EURO
Actif			
Immobilisations financières (participation dans CONVERSE			
ITALIA)	32.849.667,00	22.994.766,90	9.854.900,10
Débiteurs	6.769,82	4.738,87	2.030,95
Comptes bancaires	30.037.912,96	21.026.539,07	9.011.373,89
Total de l'actif:	62.894.349,78	44.026.044,85	18.868.304,93
Passif			
Capital	46.368,00	32.457,60	13.910, 4 0
Réserve de réévaluation	32.383.256,31	22.668.279,42	9.714.976,89



Réserve légale	4.636,80	3.245,.76	1.391,04
Résultat reporté	222.093,22	155.465,25	66.627,97
Résultat courant	29.858.305,92	20.900.814,14	8.957. 4 91,78
Provisions pour dettes et charges	223.818,85	156.673,20	67.145,65
Créanciers	155.870,68	109.109,48	46.761,20
Total du passif:	62.894.349,78	44.026.044,85	18.868.304,93
	100%	70%	30%

Sans préjudice de ce qui précède, tout élément d'actif et de passif appartenant à la Société à la date de l'Assemblée et non décrit plus amplement dans ce projet de scission doit être attribué à MASA INVESTMENTS S. à r. l. à concurrence de 70% de sa valeur comptable et à GRAMMA S. à r. l. à concurrence de 30% de cette valeur.

Dès lors, le capital nominal de la participation détenue par la Société dans CONVERSE ITALIA sera affecté pour un montant de EUR 490.000,- à MASA INVESTMENTS S. à r. l. et pour un montant de EUR 210.000,- à GRAMMA S. à r. l.

k) Statuts des Sociétés Nouvelles:

Les projets des statuts des Sociétés Nouvelles sont les suivants:

MASA INVESTMENTS S. à r. l.

- Art. 1 ^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: MASA INVESTMENTS S. à r. l..
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-deux mille quatre cent cinquante-sept Euros et soixante Cents (EUR 32.457,60) représenté par trois millions deux cent quarante-cinq mille sept cent soixante (3.245.760) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** A. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et par les associés à des parents en ligne directe ou collatérale jusqu'au quatrième degré.

Droit de préemption

9.1 Le transfert de parts sociales à toute société ou personne physique, sauf à la société elle-même, est soumis aux conditions suivantes:



- 9.2 L'associé qui souhaite céder tout ou partie de ses parts sociales (le "Cédant") doit informer le conseil de gérance par lettre recommandée, de son intention de céder ses parts ("l'Avis de cession"). Le Cédant doit indiquer dans la notification le nombre de parts sociales dont la cession est envisagée, le nom, prénom, la profession et la résidence du (des) cessionnaire(s) proposé(s) ou la dénomination sociale et le siège social de celui-ci, ainsi que le prix de vente.
- 9.3 Endéans les trente jours de la réception de l'Avis de cession, le conseil de gérance transmettra, par lettre recommandée, copie de l'Avis de cession aux associés autres que le Cédant. Les autres associés auront alors un droit de préemption pour l'achat des parts sociales dont la cession est demandée. Ce droit s'exerce proportionnellement aux nombre de parts sociales détenues par chacun de ces autres associés.
- 9.4 L'associé qui entend exercer son droit de préemption informera le conseil de gérance par lettre recommandée endéans les 15 jours à compter de la réception de la copie de l'Avis de cession envoyée conformément aux dispositions de l'article 9.3 du nombre maximum de parts sociales qu'il souhaite acquérir, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.
- 9.5 Le droit de préemption peut être exercé pour tout ou partie des parts sociales pour lesquelles la cession demandée. Le non-exercice du droit de préemption, en tout ou partie, par un associé augmente le droit de préemption des autres associés. En aucun cas, les parts sociales ne peuvent être divisées. Si le nombre de parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre de parts sociales pour lesquelles l'option peut être exercée, le surplus de parts sociales sera attribué par tirage au sort sous la surveillance du conseil de gérance.
- 9.6 Les associés qui exercent leur droit de préemption acquerront les parts sociales au prix indiqué dans l'Avis de cession à envoyer par le Cédant au conseil de gérance, conformément aux stipulations de l'article 9.2 des présents statuts.
- Si le prix de cession est supérieur à la valeur nette comptable des parts sociales, les associés auront le droit d'acquérir les parts sociales à céder à leur valeur nette comptable.
- 9.7 Endéans les 5 jours suivant la période prévue à l'article 9.4, le conseil de gérance avisera le Cédant par écrit de l'identité des associés qui souhaitent exercer leur droit de préemption, ainsi que du nombre de parts sociales dont la cession est ainsi convenue. Sur réception de cet avis, le Cédant sera tenu, dès paiement du prix de transférer ces parts sociales à leur acquéreur respectif.
 - A. Approbation de la cession de parts sociales
- 9.8 Endéans les 30 jours suivant la réception de l'Avis de cession envoyé conformément aux stipulations de l'article 9.2, le conseil de gérance approuvera ou refusera la cession des parts sociales. Si le conseil de gérance ni n'approuve ni ne refuse la cession des parts sociales endéans ce délai de 30 jours, la cession de parts sociales est présumée avoir été approuvée.
- 9.9 Si le conseil de gérance approuve ou est présumé avoir approuvé la cession des parts sociales à un non associé, telle approbation sera soumise au consentement de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social souscrit.
- 9.10 En toute hypothèse, la cession de parts sociales ne peut être approuvée que par rapport à l'acquéreur et pour le prix indiqué dans l'Avis de cession ou pour le prix représentant la valeur nette comptable, conformément aux stipulations de l'article 9.6.
 - B. Général
 - 9.11 Toute cession de parts sociales en violation des stipulations ci-dessus est nulle et inopposable à la société.
 - 9.12 La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.
- 9.13 La cession n'est opposable à la société et au tiers qu'après avoir été dûment signifiée à la société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil.

En cas de décès d'un associé, le transfert des parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Un tel agrément n'est cependant pas exigé, dans une telle hypothèse, en cas de transfert des parts sociales à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de Gérants A et de Gérants B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés incluant les règles spéciales concernant les signatures conjointes.



Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, à l'exclusion des décisions pour lesquelles, l'autorisation de l'assemblée générale des associés est requise à savoir:

- a. la nomination de porteurs de procuration ainsi que la détermination de leurs pouvoirs;
- b. l'émission d'emprunts financiers;
- c. engager la société pour des dettes de tiers sous forme de cautionnement ou autrement;
- d. référer des litiges à des arbitres et entreprendre toutes actions légales, à l'exception des procédures ne tolérant pas de retard ou de nature purement conservatoires;
 - e. contracter des emprunts obligataires;
 - f. accorder des droits de pension;
 - g. acquérir, disposer et grever des propriétés immobilières;
 - h. acquérir et disposer de participations dans d'autres sociétés;
- i. voter par rapport aux actions détenues par la société et déterminer le contenu de la décision, de même que la manière dans laquelle le vote sera exercé.

L'absence d'autorisation comme définie ci-dessus, ne peut constituer un moyen de défense de la société envers les tiers.

La Société sera engagée par la signature conjointe:

- de deux gérants A
- d'un gérant A et d'un gérant B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil pourront être tenues sous forme d'assemblée avec la présence physique de ses membres.

Les réunions du conseil peuvent être tenues par voie de conférence téléphonique, sous condition que les membres participant présents ou représentés à une telle réunion puissent être capables de communiquer entre eux simultanément.

La participation à une réunion tenue selon les formes décrites ci-dessus sera considérée comme un acte de présence. Des procès-verbaux seront établis et mis à disposition des gérants à tout moment.

Toutes les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ou décidant de mettre la société en liquidation ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets sera distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice, ou des dividendes provenant de ses filiales.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.



- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés sous les conditions de majorité prévues par l'article 14 qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Les premiers gérants de MASA INVESTMENTS S. à r. l. pour une durée indéterminée seront:

Monsieur Albertus Theodorus Maria BOS, administrateur de sociétés, né le 17 septembre 1950 à Weert, Pays-Bas, demeurant à B-3640 Kinrooi, Belgique, Weertersteenweg 440 B, gérant A

Monsieur Marcus Petrus Jacques BOS, administrateur de sociétés, né le 10 mai 1970 à Weert, Pays-Bas, demeurant à NL-6006 SP Weert, Pays-Bas, Kasernelaan 116, gérant A

Monsieur Antonino ANSELMO, administrateur de sociétés, né le 9 avril 1947 à Cefalu, Italie, demeurant à I-31020 Tarzo (TV), Italie, Via Carso 14, gérant A

Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant B

Monsieur Alex LEGRAND, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1977 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant B

Le siège sera établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La première année sociale de MASA INVESTMENTS S. à r. l. commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

GRAMMA S. à r. l.

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de "GRAMMA S. à r. l.".
- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille neuf cent dix Euros et quarante Cents (EUR 13.910,40) représenté par un million trois cent quatre-vingt-onze mille quarante (1.391.040) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0.01) chacune

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de



l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

- Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société.
- **Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,



- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Les premiers gérants de GRAMMA S. à r. l. pour une durée indéterminée seront:

Monsieur Davide MURARI, employé privé, né le 14 juin 1967 à Verone, Italie, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal

Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, né le 16 avril 1971 à Rome, Italie, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal

Le siège sera établi à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

La première année sociale de GRAMMA S. à r. l. commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour INTERWOOD B.V. S. à r. I.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024270/748.

(100032884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Hutchison 3G Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.577.

- 1) Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société en date du 16 décembre 2009 que Monsieur Edmond Ho a démissionné de son poste de gérant;
- 2) Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 16 décembre 2009 que Monsieur Christian Salbaing, avec adresse privée: 3, rue des Granges; CH-1204 Geneva; Suisse, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 16 décembre 2009.
- 3) Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société en date du 11 janvier 2010 que Monsieur Robin Sng a démissionné de son poste de gérant;
- 4) Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 11 janvier 2010 que Monsieur Thomas Geiger, avec adresse professionnelle: 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 11 janvier 2010.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010022639/18.

(100017646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.



Luxco Properties 7 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 132.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010022082/13.

(100017382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

IF-Payroll & HR, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.161.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1 ^{er} février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010022129/14.

(100017002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

IF-Corporate Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 143.346.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1 er février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010022131/14.

(100017178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation, (anc. NLG Acquisition Investments S.C.A.).

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57568 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010022695/13.

(100017659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.



Wert BEV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.355.

La Société prend acte de la démission de Monsieur Stewart KAM-CHEONG de son mandat de gérant avec effet au 1 er février 2010. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mr. Teunis Akkerman, gérant;
- Mr. Andrew Lenk, gérant;
- Mr. Krzysztof Drozd, gérant;
- Mr. Jean Roger Lemaire, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1 er février 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010022683/19.

(100018003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Incomex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.775.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 mai 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 mai 2009, que:

L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation du Dr Peter Hamacher comme Administrateur de la Société, en date du 23 avril 2008, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

INCOMEX S.A.

François Georges

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2010022680/17.

(100018292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

SINOPIA Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 34.264.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société SINOPIA Asset Management Luxembourg S.A., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 15 décembre 2009, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 31 décembre 2009.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents ou représentés à la clôture de la liquidation, et dont la remise n'aurait pu leur être faite, seront déposées à la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010022540/17.

(100018262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.



TR 2009 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 148.986.

In the year two thousand and ten, on the first day of March, before us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Thomson Reuters Corporation, a company incorporated under the laws of Ontario, Canada and having its registered office at Suite 2706, Toronto - Dominion Bank Tower, Toronto - Dominion Centre, 66 Wellington Street West, Toronto, Ontario, M5K 1A1, Canada, with Ontario Corporation Number 373074 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Maître Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 February 2010,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of TR 2009 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 21 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2268 of 19 November 2009 et and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 148.986 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To hear an explanatory report from the board of managers of the Company concerning the contemplated merger of the Company;
- 2 To approve the joint merger proposal between the Company, as absorbing company, and THOMSON REUTERS UK LIMITED, an English private limited liability company (registered at Companies House with registered number 06141013) having its registered office at 2nd Floor, Aldgate House, 33 Aldgate High Street, London EC3N 1DL, as absorbed company (the "Absorbed Company"), pursuant to which the Absorbed Company will be absorbed by the Company, in its capacity as absorbing company, by contribution from the Absorbed Company to the Company, of the universality of its current assets and liabilities, without any restriction or limitation, in consideration for the Company, as absorbing company, (i) allotting to the shareholder of the Absorbed Company one hundred eighty-one million two hundred twenty-nine thousand two hundred forty-four (181,229,244) new ordinary shares in the Company without nominal value, having the rights and privileges set out in the Company's articles of incorporation and (ii) assuming all of the liabilities of the Absorbed Company, performing all of its commitments and obligations, paying and bearing all of the costs, taxes and expenses of any kind resulting from the merger.
- 3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eighty-one million two hundred twenty-nine thousand two hundred forty-four dollars of the United States (USD 181,229,244.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand dollars of the United States (USD 20,000.-) to one hundred eighty-one million two hundred forty-nine thousand two hundred forty-four dollars of the United States (USD 181,249,244.-).
- 4 To issue one hundred eighty-one million two hundred twenty-nine thousand two hundred forty-four (181,229,244) new ordinary shares without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 5 To allot these one hundred eighty-one million two hundred twenty-nine thousand two hundred forty-four (181,229,244) new ordinary shares, without nominal value, as fully paid up shares to the sole shareholder of the Absorbed Company together with an aggregate merger premium of five billion two hundred seventy-two million seven hundred seventy-six thousand eight hundred twenty-six dollars of the United States (USD 5,272,776,826.-) in consideration for the contribution of the universality of the assets and liabilities of the Absorbed Company, these new shares being allotted to the sole shareholder of the Absorbed Company, at the ratio of one ordinary share of the Company for each ordinary share of the Absorbed Company.
 - 6 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
- 7 To appoint one or more attorneys for the purpose of implementing the resolutions to be taken under this agenda, and in particular, transferring to the Company, all the assets and liabilities to the Absorbed Company, as absorbed company, which are useful or necessary to fully implement the merger.
 - 8 Miscellaneous.
 - (i) The undersigned notary confirms that:
- (a) a joint merger proposal has been drawn up by the board of managers of the Company and by the board of directors of the Absorbed Company and has been approved by the board of managers of the Company on 10 December 2009 and



by the board of directors of the Absorbed Company on 11 December 2009; such merger proposal has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 135 of 22 January 2010, i.e. at least one month before the date of the present general meeting.

- (b) an explanatory report (the "Explanatory Report") has been drawn up by the board of managers of the Company and by the board of directors of the Absorbed Company describing the reasons for the merger, the exchange ratio, the anticipated consequences for the respective activities of each of the Absorbed Company and the Company and any related legal, economic and social implications of the merger; such Explanatory Report has been approved by the board of managers of the Company and the board of directors of the Absorbed Company on 15 January 2010.
- (c) on 28 October 2009, the Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, resolved to waive the written auditors' report pursuant to article 266(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended ("LCC").
- (d) on 11 December 2009, the Shareholder, acting as sole shareholder of the Absorbed Company, resolved to waive the written independent expert's report to the shareholders.
- (e) the respective documents required pursuant to article 267 of the LCC and regulation 10 of the UK Companies (Cross-Border Mergers) Regulations 2007 (SI 2007/2974) have been deposited at the registered office of each of the Absorbed Company and the Company, for inspection by the shareholders and those persons having special rights against any of the Absorbed Company or the Company, at least one month prior to the date of the present general meeting and the general meeting of shareholders of the Absorbed Company.
- (f) on 22 February 2010, the general meeting of shareholders of the Absorbed Company approved the proposal to effect the merger as contemplated by the joint merger proposal.
- (g) on 1 March 2010, the High Court of Justice issued an order attesting to the proper completion of all the acts and formalities required for the merger to be effective as regards that part of the procedure which concerns the Absorbed Company.
- (h) the merger will be completed and become effective vis-à-vis third parties as at the date of publication of these resolutions of the Shareholder of the Company approving the merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, which publication shall take place on or around 8 March 2010.
- (ii) The appearing person mentioned above, presented the Explanatory Report, the interim accounts of the Company as at 31 October 2009 and the interim, unaudited balance sheet of the Absorbed Company as at 1 October 2009 to the undersigned notary.

A copy of the Explanatory Report after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(iii) Thereupon, the appearing person requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to approve the joint merger proposal between the Company, as absorbing company, and the Absorbed Company, pursuant to which the Absorbed Company will be absorbed by the Company, in its capacity as absorbing company, by contribution from the Absorbed Company to the Company, of the universality of its current assets and liabilities, including all related rights and obligations, without any restriction or limitation, in consideration for the Company, as absorbing company:

- (i) allotting to the Shareholder, as sole shareholder of the Absorbed Company, one hundred eighty-one million two hundred twenty-nine thousand two hundred forty-four (181,229,244) new ordinary shares in the Company without nominal value, and
- (ii) assuming all of the liabilities of the Absorbed Company, performing all of its commitments and obligations, paying and bearing all of the costs and taxes resulting from the merger.

Second resolution

The Shareholder resolved, for the purpose of the implementation of the merger, to increase the share capital of the Company, by an amount of one hundred eighty-one million two hundred twenty-nine thousand two hundred forty-four dollars of the United States (USD 181,229,244.-) to raise it from its present amount of twenty thousand dollars of the United States (USD 20,000.-) to an amount of one hundred eighty-one million two hundred forty-nine thousand two hundred forty-four dollars of the United States (USD 181,249,244.-).

Third resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred eighty-one million two hundred twenty-nine thousand two hundred forty-four (181,229,244) new ordinary shares, without nominal value, having the rights and privileges as the existing shares.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to allot the one hundred eighty-one million two hundred twenty-nine thousand two hundred forty-four (181,229,244) new ordinary shares, without nominal value, as fully paid up shares to the Shareholder, as sole shareholder of the Absorbed Company, in consideration for the contribution of the universality of the assets and liabilities of the Absorbed Company, these new shares being allotted to the Shareholder, as sole shareholder of the Absorbed



Company, at the ratio of one (1) ordinary share of the Company for each (1) ordinary share of the Absorbed Company, together with an aggregate merger premium of five billion two hundred seventy-two million seven hundred seventy-six thousand eight hundred twenty-six dollars of the United States (USD 5,272,776,826.-).

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will now read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred eighty-one million two hundred forty-nine thousand two hundred forty-four dollars of the United States (USD 181,249,244.-) divided into one hundred eighty-one million two hundred forty-nine thousand two hundred forty-four (181,249,244) ordinary shares (hereafter referred to as the "Shares") without nominal value, all of which are fully paid up."

Sixth resolution

The Shareholder resolved to appoint any manager of the Company, each acting individually, with power of substitution, as its attorney-in-fact to implement the foregoing resolutions and to accomplish all acts of whatever kind which are necessary or useful to fully implement the merger.

Declaration

In accordance with Article 271 (2) LCC, the undersigned notary (i) declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to render the merger effective; (ii) declares having received a copy of the order issued by the High Court of Justice on 1 March 2010, attesting to the proper completion of all the acts and formalities required for the merger to be effective as regards that part of the procedure which concerns the Absorbed Company as well as a copy of the terms of merger approved in the same terms by the Company and the Absorbed Company; and (iii) confirms that the cross-border merger between the Company and the Absorbed Company will be effective as at the date of publication of the present meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 7.000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier mars,

par-devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Thomson Reuters Corporation, une société formée sous le droit de la Province de l'Ontario, Canada, ayant son siège social à Suite 2706, Toronto Dominion Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, 66 Wellington Street West, Toronto, Ontario, M5K 1A1, Canada et enregistrée sous le numéro de société 373074 en Ontario (l' "Associé"),

représenté par Maître Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 February 2010,

laquelle procuration restera annexée au présent acte.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul associé de TR 2009 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-), dont le siège social est au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2268 du 19 novembre 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.986 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:



Ordre du jour

- 1 Présentation du rapport explicatif du conseil de gérance de la Société concernant la fusion projetée de la Société,
- 2 Approbation du projet commun de fusion entre la Société, comme société absorbante, et la société THOMSON REUTERS UK LIMITED, une private limited liability company de droit anglais (immatriculée à la Companies House sous le numéro 06141013) ayant son siège social à 2nd Floor, Aldgate House, 33 Aldgate High Street, Londres EC3N 1DL, comme société absorbée (la "Société Absorbée"), suivant lequel la Société Absorbée sera absorbée par la Société, en sa qualité de société absorbante, par apport de la Société Absorbée à la Société de l'universalité du patrimoine actif et passif actuel de la Société Absorbée, avec les droits et obligations qui s'y rapportent et sans aucune réserve ou exception, en contrepartie de (i) l'allocation à l'associé unique de la Société Absorbée de cent quatre-vingt-un millions deux cent vingtneuf mille deux cent quarante-quatre (181.229.244,-) parts sociales nouvelles de la Société sans valeur nominale ayant les mêmes droits et privilèges exposés dans les statuts de la Société et (ii) l'exécution de tous les engagements et obligations de la Société Absorbée et la prise en charge par la Société de tout le passif de la Société Absorbée et de tous les frais et taxes qui résultent de la fusion.
- 3 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-un millions deux cent vingt-neuf mille deux cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 181.229.244,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) à un montant de cent quatre-vingt-un millions deux cent quarante-neuf mille deux cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 181.249.244,-).
- 4 Émission de cent quatre-vingt-un millions deux cent vingt-neuf mille deux cent quarante-quatre (181.229.244) nouvelles parts sociales ordinaires sans valeur nominale ayant les droits et privilèges exposés dans les statuts de la Société.
- 5 Attribution des cent quatre-vingt-un millions deux cent vingt-neuf mille deux cent quarante-quatre (181.229.244) nouvelles parts sociales ordinaires, sans valeur nominale en tant que parts sociales intégralement libérées ensemble avec une prime de fusion totale de cinq milliards deux cent soixante-douze millions sept cent soixante-seize mille huit cent vingt-six (USD 5.272.776.826,-), à l'associé unique de la Société Absorbée en contrepartie de l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, ces nouvelles parts sociales étant attribuées à l'associé de la Société Absorbée moyennant un rapport d'échange d'une part sociale ordinaire de la Société pour une part sociale ordinaire de la Société Absorbée.
 - 6 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital suite à la fusion.
- 7 Nomination d'un ou plusieurs mandataires pour exécuter les résolutions à adopter sur base de cet ordre du jour, et plus particulièrement transférer à la Société, l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, en tant que société absorbée, et accomplir tous les actes de toute sorte qui sont nécessaires ou utiles pour donner intégralement effet à la fusion,
 - 8 Divers.
 - (i) Le notaire soussigné constate que:
- (a) un projet commun de fusion a été rédigé conjointement par le conseil de gérance de la Société et par le conseil d'administration de la Société Absorbée et a été approuvé par le conseil de gérance de la Société le 10 décembre 2009 et par le conseil d'administration de la Société Absorbée le 11 décembre 2009; ce projet commun de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 22 janvier 2010, c'est-à-dire au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale,
- (b) un rapport explicatif (le "Rapport Explicatif") a été rédigé par le conseil de gérance de la Société et par le conseil d'administration de la Société Absorbée décrivant les raisons de la fusion, les rapports d'échange, les conséquences anticipées pour les activités respectives de la Société et de la Société Absorbée et toute implication juridique, économique et sociale liée à la fusion; le Rapport Explicatif a été approuvé par le conseil de gérance de la Société et le conseil d'administration de la Société Absorbée le 15 janvier 2010.
- (c) le 28 octobre 2009, l'Associé, en qualité d'associé unique de la Société, a décidé de renoncer au rapport écrit destiné aux associés conformément à l'article 266(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ("LSC").
- (d) le 11 décembre 2009, l'Associé, en qualité d'associé unique de la Société Absorbée a décidé de renoncer au rapport écrit d'expert indépendant destiné aux associés.
- (e) les documents respectifs exigés par l'article 267 de la LSC et la règle 10 des UK Companies (Cross-Border Mergers) Regulations 2007 (SI 2007/2974, ont été déposés au siège social de la Société et de la Société Absorbée, pour inspection par les associés et les personnes ayant des droits spéciaux contre la Société, au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale et de l'assemblée générale de la Société Absorbée.
- (f) le 22 février 2010, l'assemblée générale des associés de la Société Absorbée a approuvé la proposition de fusion telle que prévue par le projet commun de fusion.
- (g) une ordonnance a été rendue par la High Court of Justice le 1 ^{er} mars 2010 attestant de manière concluante l'accomplissement correct des actes et des formalités préalables à la fusion pour la partie de la procédure relative à la Société Absorbée.



- (h) la fusion sera réalisée et prendra effet vis-à-vis des tiers à la date de la publication des présentes résolutions de l'Associé approuvant la fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, publication qui aura lieu le 8 mars 2010 ou aux alentours cette date.
- (ii) Le comparant prénommé, a présenté au notaire soussigné le Rapport Explicatif de la Société, les comptes intérimaires de la Société au 31 octobre 2009 et le bilan intérimaire non audité de la Société Absorbée au 1 er octobre 2009.

Une copie du Rapport Explicatif de la Société, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

(iii) Ensuite, le comparant prénommé a requis le notaire d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'approuver le projet commun de fusion entre la Société, comme société absorbante, et la Société Absorbée, suivant lequel la Société Absorbée sera absorbée par la Société, en sa qualité de société absorbante, par apport de la Société Absorbée à la Société de l'universalité de son patrimoine actif et passif actuel, avec les droits et obligations qui s'y rapportent et sans aucune réserve ou exception, en contrepartie de:

- (i) l'attribution par la Société à l'Associé, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée, de cent quatre-vingt-un millions deux cent vingt-neuf mille deux cent quarante-quatre (181.229.244,-) parts sociales nouvelles de la Société sans valeur nominale, et
- (ii) l'exécution par la Société de tous les engagements et obligations de la Société Absorbée et la prise en charge par la Société de tout le passif de la Société Absorbée et de tous les frais et taxes qui résultent de la fusion.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé, en vue de la réalisation de la fusion, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-un millions deux cent vingt-neuf mille deux cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 181.229.244,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) à un montant de cent quatre-vingt-un millions deux cent quarante-neuf mille deux cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 181.249.244,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent quatre-vingt-un millions deux cent vingt-neuf mille deux cent quarante-quatre (181.229.244) parts sociales ordinaires nouvelles, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'attribuer les cent quatre-vingt-un millions deux cent vingt-neuf mille deux cent quarante-quatre (181.229.244) nouvelles parts sociales ordinaires, sans valeur nominale en tant que parts sociales intégralement libérées à l'Associé, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée, en contrepartie de l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, ces nouvelles parts sociales étant attribuées à l'Associé, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée, moyennant un rapport d'échange d'une (1) part sociale ordinaire de la Société pour chaque (1) part sociale ordinaire de la Société Absorbée et avec une prime de fusion totale de cinq milliards deux cent soixante-douze millions sept cent soixante-seize mille huit cent vingt-six dollars des États-Unis d'Amérique (USD 5.272.776.826,-).

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent quatre-vingt-un millions deux cent quarante-neuf mille deux cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 181.249.244,-) divisé en cent quatre-vingt-un millions deux cent quarante-neuf mille deux cent quarante-quatre (181.249.244) parts sociales ordinaires (dénommées ci-après les "Parts Sociales") sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées."

Sixième résolution

L'Associé a décidé de nommer tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, comme son mandataire pour exécuter les résolutions adoptées ci-dessus, et plus particulièrement accomplir tous les actes de toute sorte qui sont nécessaires ou utiles pour donner intégralement effet à la fusion.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la LSC, le notaire soussigné (i) déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, des actes légaux et des formalités imposées à la Société afin de rendre la fusion valable, (ii) déclare avoir reçu l'ordonnance rendue par la High Court of Justice le 1 er mars 2010 attestant de manière concluante l'accomplissement correct des actes et des formalités préalables à la fusion pour la partie de la procédure relative à la Société Absorbée ainsi qu'une copie du projet commun de fusion approuvé par la Société et la Société Absorbée dans



les mêmes termes, et (iii) confirme que la fusion transfrontalière entre la Société et la Société absorbée prendra effet à la date de publication de la présente assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à 7.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. LOESCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2010. Relation: LAC/2010/9128. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010024277/294.

(100033021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Nesslor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.514.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 7 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- 1. NESSLOR S.A., dont le siège social à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, a été dénoncé en date du 26 février 2007,
- 2. SIMON FOX ADVERTISING S.A., dont le siège social à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, a été dénoncé en date du 15 mai 2005,
- 3. SOCIETE POUR L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE S.A., dont le siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames, a été dénoncé en date du 23 avril 2007,
- 4. STYLING INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1528 Luxembourg, 5, Boulevard de la Foire, a été dénoncé en date du 18 mai 2006,
- 5. SYLLABUS S.A., dont le siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, a été dénoncé en date du 28 décembre 2006.
- 6. VLASAKKER ENVIRONMENTAL RESEARCH S.A., dont le siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, a été dénoncé en date du 23 avril 2007.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, et liquidateur Maître Yasemin CEN-GIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 janvier 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme Me Yasemin CENGIZ-KIYAK Le liquidateur

Référence de publication: 2010022511/30.

(100018019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.



IST International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 107.943.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le conseil de gérance de la Société en date du 3 février 2010 que le siège social de la Société a été transféré du 63-65 rue de Merl L-2146 Luxembourg au 66, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010022516/16.

(100017915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Ranyq, Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 142.940.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "RANYQ", une société anonyme ayant son siège social au 5, Rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142940 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2869 du 1 er décembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 978 du 11 mai 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles VOGEL, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

Le président désigne comme secrétaire Madame Manuela MENDES, employée, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Daniel CARVALHO, employé, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

Le président prie le notaire d'acter que:

- l. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II. Il appert de la liste de présence que les deux cent (200) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - a) Renonciation au droit de convocation
- b) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par annulation de cent (100) actions et remboursement aux actionnaires.
 - c) Modification afférente de l'article 3 des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; ils reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.



Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), par annulation de cent (100) actions et par remboursement aux actionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Vogel, M. Mendes, D. Carvalho, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er décembre 2009. LAC/2009/51309. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021307/69.

(100016281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Glooip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.534.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 3 février 2010 que le siège social de la Société a été transféré du 63-65 rue de Merl L-2146 Luxembourg au 66, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010022517/16.

(100017918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.



wwholding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 107.941.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société en date du 3 février 2010 que le siège social de la Société a été transféré du 63-65 rue de Merl L-2146 Luxembourg au 66, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010022518/16.

(100017925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Immobilière Agath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, rue Léopold Goebel. R.C.S. Luxembourg B 151.027.

STATUTS

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois INDIVIS SA, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 80895,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean dit Johny THIELEN, indépendant, né à Vianden le 14 mars 1933, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer,

ayant pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Laquelle comparante a requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Titre I er . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

- **Art. 1** er . **Forme, dénomination.** Il est formé par la comparante et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: "IMMOBILIERE AGATH S.A.".
- **Art. 2. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts.
- Art. 3. Objet. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles, la promotion immobilière ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut, d'une manière générale, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prester tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché



de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires décidant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet.

Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés, jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 7. Droit de préemption. L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions respectivement, le ou les héritiers d'un actionnaire décédé devront en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée, le cas échéant, par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires, cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions respectivement à l'héritier ou aux héritiers de l'actionnaire décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, respectivement le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.



Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Les règles ci-dessus édictées ne s'appliquent pas en cas de transfert d'actions à des sociétés dans lesquelles un actionnaire détient directement ou indirectement plus de 50% ou à des sociétés qui, directement ou indirectement, contrôlent plus de 50% de l'actionnariat de l'actionnaire vendeur, dans ce cas, une telle société devra en retour se soumettre aux mêmes règles de transfert et aux mêmes restrictions, et, le cessionnaire devra transférer de nouveau les actions au cédant si le cédant ne remplit plus les conditions stipulées au premier paragraphe de cette phrase.

Le transfert d'actions à des membres de la famille du cédant est également libre.

Titre II. - Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

- **Art. 12.** Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un ou plusieurs directeurs ou à un ou plusieurs fondés de pouvoir.
- Art. 13. La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature de l'administrateur unique, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.
- **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.



Titre III. - Assemblée Générale

- **Art. 14.** L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.
- **Art. 15.** L'assemblée générale statutaire se réunit le quatorze mars de chaque année à 17.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5,00 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. - Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Libération - Apports

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, la société anonyme INDIVIS SA, préqualifiée déclare souscrire la totalité des actions représentant la totalité du capital social de la Société, moyennant apport en numéraire, tel qu'il résulte d'un certificat bancaire remis au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.



Décision de l'Associé Unique

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Johny THIELEN, prénommé.
- b) Madame Jutta OEHRIBAUER, administrateur de sociétés, née à Vienne (Autriche), le 4 octobre 1940, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer.
- c) Madame Monique HAAS, administrateur de sociétés, née à Luxembourg, le 13 février 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.
- d) Monsieur Johny THIELEN, prénommé, est nomme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.
 - 2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société FIDUPLAN S.A., avec siège à L-1635 Luxembourg, 87, rue Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 44563.

- 3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.
- 4.- L'adresse de la société est fixée à: L-1635 Luxembourg, 87, rue Léopold Goebel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Thielen, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2010. LAC/2010/2229. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021182/223.

(100016651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

GPL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.914.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 22 décembre 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009, LAC/2009/56870, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 8-10 rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg
- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010022539/22.

(100018110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.



Cesar S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Cesar S.A.).

Siège social: L-6623 Wasserbillig, 2, am Härewengert.

R.C.S. Luxembourg B 87.598.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2009, le siège social de la société a été transféré du 33, rue du Bocksberg, L-6614 Wasserbillig à 2, am Härewengert, L-6623 Wasserbillig.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010022541/12.

(100017777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Veroma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.590.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

VEROMA SARL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 92.590

a pris fin

le 20 janvier 2010

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 03 février 2010.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Richard G.F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2010022536/19.

(100017781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Société Civile Immobilière Comes, Société Civile.

Siège social: L-8129 Bridel, 1, Feitekneppchen.

R.C.S. Luxembourg E 1.260.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2010.

Les associés ont décidé de transférer le siège social de la société vers L-8129 Bridel, 1, Feitekneppchen et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Article 3: Le siège social de la société est établi à Bridel.»

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour extrait conforme

N. COMES

Référence de publication: 2010022537/14.

(100018219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Fedilia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 97.102.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FEDILIA S.A., a société anonyme having its registered office in L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers (R.C.S. Luxembourg B 97.102), incorporated by deed of the undersigned notary on November 20, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1326 of December 12, 2003.



The meeting is presided over by Mrs Danielle SCHROEDER, companies' manager, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Fadhila MAHMOUDI, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, économiste, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

- II. It appears from the attendance list mentioned here above, that all the TWO HUNDRED (200) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.
- III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.
 - IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

- 1) Decision to wind up the company and put the company into liquidation.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation as from this day on.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint as liquidator:

Mr Georgios PROUSANIDIS, residing at 12A Herodou Attikou Str. GR-151 24 Maroussi, Athens.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the Extraordinary General Meeting, in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FEDILIA S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers (R.C.S. Luxembourg B 97.102), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 novembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1326 du 12 décembre 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.



La Présidente désigne comme secrétaire Madame Fadhila MAHMOUDI, employée privée, demeurant professionnel-lement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II. Toutes les DEUX CENTS (200) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.
 - IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur

Monsieur Georgios PROUSANIDIS, demeurant à 12A Herodou Attikou Str. GR-151 24 Maroussi, Athènes.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. SCHROEDER, F. MAHMOUDI, A. HIENTGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56653. Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010021674/113.

(100016921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.



Exel Pack, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3467 Dudelange, 30, rue Alex Flemming. R.C.S. Luxembourg B 134.005.

-

L'an deux mil dix, le vingt-et-un janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

L'associé/gérant:

Monsieur Pascal PAYOT, gérant de sociétés, demeurant actuellement professionnellement à: L-3267 Dudelange, 30 rue Alex Flemming.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "EXEL PACK" avec siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 7 en date du 4 janvier 2008.

Lequel associé unique, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique transfère le siège social de la société vers L-3267 Dudelange, 30 rue Alex Flemming et modifie en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

" Art. 2. (1 er §). Le siège de la société est établi dans la Ville de Dudelange."

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à huit cents Euros (800.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.PAYOT, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3991. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 1 er février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010021814/34.

(100017375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Kyoto Infrastructure S.A., Société Anonyme, (anc. ARND S.A.).

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 145.912.

L'an deux mille dix, le vingt et un janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ARND S.A.", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.912, ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, Avenue J.-P. Pescatore, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 16 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 991 du 12 mai 2009.

Les statuts de ladite société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Miguel Muñoz, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, av. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Clercx, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.



Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de la dénomination sociale de la société en "KYOTO INFRASTRUCTURE S.A." et modification subséquente de l'alinéa 1 ^{er} de l'article 1 ^{er} des statuts de la Société;
 - 2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Récolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "KYOTO INFRASRUCTURE S.A.".

En conséquence, l'article 1 er , alinéa 1 er des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1** er, alinéa 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "KYOTO INFRASTRUCTURE S.A.". Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: M. Muñoz, R. Thill, N. Clercx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2010. LAC/2010/4146. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021305/49.

(100016520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

S.u.P. Gemini SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.321.

Im Jahre zweitausendundneun, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze zu Luxemburg,

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der S.u.P. Gemini SICAV-FIS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds, mit Sitz zu L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, die gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 5. November 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 137 vom 18. Januar 2008. Die Satzung wurde abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 22. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 496 vom 6. März 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Ursula Berg, Bankangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg-Strassen, 4 rue Thomas Edison.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Peter Müller, Bankangestellter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg-Strassen, 4 rue Thomas Edison.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Timo Hüther, Bankangestellter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg-Strassen, 4 rue Thomas Edison.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

- I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:
- 1.- Beschlussfassung der Aktionäre über die Liquidation der Investmentgesellschaft zum 1. Januar 2010.
- 2.- Festlegung der Abwicklungsmodalitäten.
- 3.- Entlastung des Verwaltungsrates.
- 4.- Bestellung des Liquidators.



- 5.- Verschiedenes.
- II.- Da alle Aktien Namensaktien sind, erfolgte die förmliche Einberufung zu dieser Sitzung durch Einschreibebriefe an die Namensaktionäre am 16. Dezember 2009.
- III.- Der Versammlungsvorstand stellt fest, dass von den 124.300 (hundertvierundzwanzigtausend dreihundert) sich im Umlauf befindenden Aktien, 124.300 (hundertvierundzwanzigtausend dreihundert) Aktien anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung vertreten sind.
 - IV.- Gegenwärtige Generalversammlung ist somit beschlussfähig und fasst die einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft zum 1. Januar 2010 aufzulösen und das Liquidationsverfahren einzuleiten.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung legt die Abwicklungsmodalitäten wie folgt fest:

Der Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft KPMG Audit S.á r.l. wird beauftragt den Bericht über die Liquidation zu erstellen und die Liquidation zu prüfen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator: IPConcept Fund Management S.A., mit Sitz in L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison (RCS Luxembourg B 82183).

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere ist er befugt alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen zu Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. BERG, P. MÜLLER, T. HÜTHER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/246. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 2. Februar 2010.

Référence de publication: 2010021692/62.

(100016962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

WPP Luxembourg Holdings S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.793.243.400,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 90.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010021597/11.

(100016360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.



Fumo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 79.665.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine,

on the thirtieth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mrs Lovisa Jóhannsdóttir, company director, residing at Blikanes 25, IS 210 Garőabær (Iceland),

hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "FUMO HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 79 665, has been incorporated pursuant to a notarial deed by the undersigned notary, on 13 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 561 of 24 July 2001, page 26908. The articles of association have been amended pursuant to a notarial deed by the undersigned notary, on 22 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 634 of 14 August 2001, page 30427.
- that the corporate capital of the Company is set at THREE MILLION ICELANDIC KRONA (ISK 3,000,000.-) divided into thirty thousand (30,000) shares with a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;
 - that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;
- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;
 - that the Company's activities have ceased;
- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
 - that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
 - that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;
 - that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;
 - to declare that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:



Madame Lovisa Jóhannsdóttir, directeur de société, demeurant à Blikanes 25, IS 210 Garõabær (Islande), ci-après dénommée "le mandant";

dûment représentée par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy, ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "FUMO HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 665, a été constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 13 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 561 du 24 juillet 2001, page 26908. Les statuts de la Société furent modifiés suivant acte du notaire soussigné daté du 22 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 634 du 14 août 2001, page 30427.
- que le capital social de la Société est fixé à TROIS MILLION DE COURONNES ISLANDAISES (3.000.000,- ISK) divisé en trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100,- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;
 - que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
 - que l'activité de la Société a cessé;
- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;
 - que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;
 - qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;
- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;
 - que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/186. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010021675/97.

(100017537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Randstad Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 138.753.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57625 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010022696/12.

(100017674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.



L.D.L. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 5B, rue de l'Etang. R.C.S. Luxembourg B 104.691.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57484 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010022697/12.

(100017696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

White Fairy Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.208.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57692 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010022698/12.

(100017775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Hoparlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 69.800.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57648 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010022699/12.

(100017783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Finnveden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.333.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

FINNVEDEN Limited, a limited liability company incorporated and organised under the Companies (Jersey) Law 1991, having its registered office at 26, Esplanade, JE2 3QA, St Helier, Jersey, Channel Islands registered with the Jersey Registrar of Companies under number 88766,

hereby represented by Mrs Ariette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of FINNVEDEN S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of



Commerce and Companies under number B 104.333, incorporated on 12 November 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published on 7 February 2005 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 111, the articles of association of which have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 15 May 2006 and published on 4 September 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1669 (the Company);

- II. the agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. increase of the share capital of the Company by an amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) represented by two hundred fifty (250) ordinary shares, one hundred (100) class A preferred shares, one hundred (100) class B preferred shares, one hundred (100) class C preferred shares and one hundred (100) class D preferred Shares, being a total of six hundred fifty (650) shares of a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, to forty thousand five hundred euro (EUR 40,500.-) by way of the issuance of forty (40) new class A preferred shares, forty (40) new class B preferred shares, forty (40) new class C preferred shares of the Company, with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing class A preferred shares, class B preferred shares, class C preferred shares and class D preferred shares;
 - 2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;
- 3. subsequent amendment to article eight of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital;
- 4. amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Alter Domus, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and
 - 5. miscellaneous.
 - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) represented by two hundred fifty (250) ordinary shares, one hundred (100) class A preferred shares, one hundred (100) class B preferred shares, one hundred (100) class C preferred shares and one hundred (100) class D Preferred Shares, being a total of six hundred fifty (650) shares of a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, to forty thousand five hundred euro (EUR 40,500.-) by way of the issuance of forty (40) new class A preferred shares, forty (40) new class B preferred shares, forty (40) new class C preferred shares, forty (40) new class D preferred shares of the Company with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing class A preferred shares, class B preferred shares, class C preferred shares and class D preferred shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes forty (40) new class A preferred shares, forty (40) new class B preferred shares, forty (40) new class C preferred shares, forty (40) new class D preferred shares of the Company, with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of part of a claim in an aggregate amount of one hundred and ninety-four million three hundred and sixty-two thousand nine hundred Swedish Krona (SEK 194,362,900.-) (the Claim) it holds against Finnveden Holding AB, a company incorporated and organised under the laws of Sweden, having its registered office at Box 9148 400 93 Göteborg, Sweden, registered with the Swedish Register of Companies under number 556668-2141 (Finnveden AB).

Such contribution having a fair market value of one hundred and ninety-four million three hundred and sixty-two thousand nine hundred Swedish Krona (SEK 194,362,900.-) equivalent to eighteen million six hundred ninety-five thousand thirty-one euro and ninety-eight cents (EUR 18,695,031.98), at the European Central Bank spot available at 28 December 2009 (i.e. the applicable SEK/EUR exchange rate of 10.3965).

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publications that will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the notary.

It results from the above that such contribution shall be allocated as follows:

- (i) an amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) is to be allocated to the Company's capital;
- (ii) an amount of four million six hundred and seventy-one thousand seven hundred and fifty-seven euro and ninetynine cents (EUR 4,671,757.99) is to be allocated to the share premium account of the Company connected to the class A preferred shares;



- (iii) an amount of four million six hundred and seventy-one thousand seven hundred and fifty-seven euro and ninetynine cents (EUR 4,671,757.99) is to be allocated to the share premium account of the Company connected to the class B preferred shares;
- (iv) an amount of four million six hundred and seventy-one thousand seven hundred and fifty-seven euro and ninetynine cents (EUR 4,671,757.99) is to be allocated to the share premium account of the Company connected to the class C preferred shares; and
- (ii) an amount of four million six hundred and seventy-one thousand seven hundred and fifty-seven euro and ninetynine cents (EUR 4,671,757.99) is to be allocated to the share premium account of the Company connected to the class D preferred shares.

It results from a management certificate, dated 28 th and 29 th December 2009 and issued by the Sole Shareholder (the Contributor) and the Company, that:

- 1. the Claim contributed to the Company is shown both on the attached copy of the financial statements of the Contributor as per 31 December 2008 and the trial balance of the Contributor as per 22 December 2009;
- 2. based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Claim contributed to the Company per the attached balance sheet and the trial balance of the Contributor as per 22 December 2009 is valued at least at one hundred and ninety-four million three hundred and sixty-two thousand nine hundred Swedish Krona (SEK 194,362,900.-) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- 3. all necessary consents for the transfer of the Claim having been obtained, the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Contributor to the Company and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- 4. all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claim to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Contributor.

Such certificate, after having been signed signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article eight of the Articles, so that it shall henceforth be read as follows:

" Art. 8. The Company's capital is set at forty thousand five hundred Euro (EUR 40,500), represented by two hundred and fifty (250) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred and forty (140) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one hundred and forty (140) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one hundred and forty (140) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares") and one hundred and forty (140) class D Preferred Shares (the "Class D Preferred Shares", and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares (the "Preferred Shares")), being a total of eight hundred and ten (810) shares of a nominal value EUR 50 (fifty Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Alter Domus, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre,



Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

FINNVEDEN Limited, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon la loi sur les sociétés de 1991 de Jersey (Companies (Jersey) Law 1991), ayant son siège social au 26, Esplanade, JE2 3QA, St Helier, Jersey, Channel Islands enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 88766,

ici dûment représentée par Madame Ariette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de FINNVEDEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.333, constituée le 12 novembre 2004 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 7 février 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 111, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 mai 2006 et publié le 4 septembre 2006 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1669 (la Société).
 - II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit mille euros (EUR 8.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires, cent (100) parts sociales préférentielles de classe A, cent (100) parts sociales préférentielles de classe B, cent (100) parts sociales préférentielles de classe C et cent (100) parts sociales préférentielles de classe D, soit un total de six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune à un montant de quarante mille cinq cent euros (EUR 40.500,-) par l'émission de quarante (40) nouvelles parts sociales préférentielles de classe A, quarante (40) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B, quarante (40) nouvelles parts sociales préférentielles de classe D, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les même droits et obligations que les parts sociales préférentielles de classe A, parts sociales préférentielles de classe C et parts sociales préférentielles de classe D existantes;
- 2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises telles que mentionné au paragraphe 1 ci-dessus par un apport en nature;
 - 3. Modification de l'article huit des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital;
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées avec procuration et autorité donnée à tout gérant de la Société et/ou employé d'Alter Domus de procéder individuellement, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 5 Divers
 - III. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille euros (EUR 8.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires, cent (100) parts sociales préférentielles de classe A, cent (100) parts sociales préférentielles de classe B, cent (100) parts sociales préférentielles de classe C et cent (100) parts sociales préférentielles de classe D, soit un total de six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune à un montant de quarante mille cinq cent euros (EUR 40.500,-) par l'émission de quarante (40) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B, quarante (40) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B, quarante (40) nouvelles parts sociales préférentielles de classe D, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les même droits et obligations que les parts sociales préférentielles de classe C et parts sociales préférentielles de classe D existantes.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et enregistrer la souscription suivante et le paiement intégral de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Sur ce, l'Associé Unique, pré-nommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire quarante (40) nouvelles parts sociales préférentielles de classe A, quarante (40) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B, quarante (40) nouvelles parts sociales préférentielles de classe C et quarante (40) nouvelles parts sociales préférentielles de classe D,



ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en une partie d'une créance d'un montant total de cent quatre-vingt quatorze millions trois cent soixante-deux mille neuf cents couronnes suédoises (SEK 194.362.900,-) (la Créance) qu'il détient envers Finnveden Holding AB, une société constituée et organisée selon le droit suédois, ayant son siège social Box 9148 400 93 Göteborg, Suède, enregistrée auprès du Registre des Sociétés suédois sous le numéro 556668-2141 (Finnveden AB).

Cet apport en nature ayant une juste valeur de marché de cent quatre-vingt quatorze millions trois cent soixante-deux mille neuf cents couronnes suédoises (SEK 194.362.900,-), soit l'équivalent de dix-huit million six cent quatre-vingt-quinze mille trente-et-un euros et quatre-vingt dix-huit centimes (EUR 18.695.031,98), au taux de change de la Banque Centrale Européenne disponible le 28 décembre 2009 (i.e. un taux de change applicable SEK/EUR de 10,3965).

Preuve du taux de change mentionné ci-dessus a été apporté au notaire par la production de publications financières, qui resteront annexés aux présentes afin d'être formalisées avec elles après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant.

Il résulte de ce qui est ci-dessus que l'apport sera affecté comme suit:

- (i) un montant de huit mille euros (EUR 8.000,-) est affecté au compte de capital de la Société;
- (ii) un montant de quatre millions six cent soixante-et onze mille sept cent cinquante-sept euros et quatre-vingt dixneuf centimes (EUR 4.671.757,99) est affecté au compte de prime d'émission de la Société correspondant aux parts sociales préférentielles de classe A;
- (iii) un montant de quatre millions six cent soixante-et onze mille sept cent cinquante-sept euros et quatre-vingt dixneuf centimes (EUR 4.671.757,99) est affecté au compte de prime d'émission de la Société correspondant aux parts sociales préférentielles de classe B;
- (iv) un montant de quatre millions six cent soixante-et onze mille sept cent cinquante-sept euros et quatre-vingt dixneuf centimes (EUR 4.671.757,99) est affecté au compte de prime d'émission de la Société correspondant aux parts sociales préférentielles de classe C; et
- (v) un montant de quatre millions six cent soixante-et onze mille sept cent cinquante-sept euros et quatre-vingt dixneuf centimes (EUR 4.671.757,99) est affecté au compte de prime d'émission de la Société correspondant aux parts sociales préférentielles de classe D.

Il résulte d'un certificat, en date du 28 et 29 décembre 2009 et émis par l'Associé Unique (l'Apporteur) et la Société, que:

- 1. la Créance apportée à la Société figure à la fois sur la copie du bilan ci-annexé de l'Apporteur en date du 31 décembre 2008 et le grand-livre de l'Apporteur en date du 22 décembre 2009;
- 2. d'après les principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la Créance apportée, selon le bilan ciannexé et le grand-livre de l'Apporteur en date du 22 décembre 2009 est évalué au moins à cent quatre-vingt quatorze millions trois cent soixante-deux mille neuf cents couronnes suédoises (SEK 194.362.900,-), et depuis l'établissement du bilan aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société;
- 3. tous les consentements nécessaires pour le transfert de la Créance à la Société ayant été obtenus, la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Apporteur à la Société et n'est sujet à aucune restriction ni l'objet d'un gage ou d'une sûreté qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur; et
- 4. toutes les formalités de transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société sont ou seront accomplies par l'Apporteur.

Ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes afin d'être formalisé avec elles.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article huit des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est de quarante mille cinq cents euros (EUR 40.500,-), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent quarante (140) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), cent quarante (140) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), cent quarante (140) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), cent quarante (140) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, "les Parts Sociales Préférentielles"), étant un total de huit cent (800) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées avec procuration et autorité donnée à tout gérant de la Société et/ou employé d'Alter Domus de procéder



individuellement, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des dépenses:

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à EUR 6.000.-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date telle qu'en têtes des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/258. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1 er février 2010.

Référence de publication: 2010021312/262.

(100016132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Gemplus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.145.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57710 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010022700/12.

(100017792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Carey Group Private Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.446.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02 février 2010.

Henri BFCK

Notaire

Référence de publication: 2010022701/12.

(100017816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

VFL Fenster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 134.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Echternach, le 02 février 2010. Henri BECK *Notaire*

Référence de publication: 2010022702/12.

(100017814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57369 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010022077/13.

(100017319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

OPF Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Koerich, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.415.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010021636/11.

(100016316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Zink Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.694.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine,

on the thirtieth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Vilhjálmur Sigurður Pétursson, company director, residing at Garostöoum 38, IS 112 Reykjavík (Iceland),

hereafter referred to as "the principal",

represented by.

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 15 December 2009, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "ZINK HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 79 694, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 8 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 567of 25 July 2001, page 27178. The articles of association have been amended by a notarial deed of by the undersigned notary, on 22 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 649 of 18 August 2001, page 31148.



- that the corporate capital of the Company is set at SIX MILLION SEVEN HUNDRED FIFTY THOUSAND ICELAN-DIC KRONA (ISK 6,750,000,.-) divided into sixty-seven thousand five hundred (67.500) shares with a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;
 - that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;
- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;
 - that the Company's activities have ceased;
- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
 - that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
 - that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;
 - that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;
 - to declare that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Vilhjálmur Sigurður Pétursson, directeur de société, demeurant à Garoastöoum 38, IS 112 Reykjavik (Islande), ci-après dénommé "le mandant";

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy, ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "ZINK HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.694, a été constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 8 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 567 du 25 juillet 2001, page 27178. Les statuts de la Société furent modifiés suivant acte du notaire soussigné du 22 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 649 du 18 août 2001, page 31148.
- que le capital social de la Société est fixé à SIX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE COURONNES IS-LANDAISES (6.750.000,- ISK) divisé en soixante-sept mille cinq cents (67.500) actions d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100,- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;
 - que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
 - que l'activité de la Société a cessé;
- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;



- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;
- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;
- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;
 - que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/195. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010022341/97.

(100017569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Moxon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 70.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOXON INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010021978/12.

(100016799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Exel Pack, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3467 Dudelange, 30, rue Alex Flemming.

R.C.S. Luxembourg B 134.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} février 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010022081/13.

(100017378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Jade Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 116.859.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57487 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010022076/12.

(100017315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck